

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES
CABINET DU CHEF DE L'ETAT
CHANCELLERIE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

ADDITIF N° 82/565 du 9/6/82
au décret n° 61/601 du 7 Septembre
portant nomination à titre normal
et à titre exceptionnel dans l'Ordre
du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU
PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESI-
DENT LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,
GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU
MERITE CONGOLAIS.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979, de la République Populaire
du Congo ;

Vu le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Or-
dre du Mérite Congolais ;

Vu le Décret 59/226 du 31 Octobre 1959, fixant les insignes de
l'Ordre du Mérite Congolais ;

Vu le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des
droits de la Chancellerie ;

Vu le Décret 59/228 du 31 Octobre 1959, portant création du Con-
seil de l'Ordre du Mérite Congolais ;

Vu le Décret 59/239 du 27 Novembre 1959, relatif à la remise des
insignes de l'Ordre du Mérite Congolais ;

Sur proposition du Ministre Délégué à la Présidence, Chargé de
la Défense.

Après Avis de la Chancellerie.

D E C R E T

ARTICLE 1er : Le Décret n° 61/601 du 7 Septembre portant nomination à
titre normal et à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais
est complété comme suit :

AU GRADE DE COMMANDEUR :

Après Commandant NDOLOU Yvon-Jacques, Commandant de Zone Mili-
taire n° 5, OUESSO.

Ajouter :

Capitaine LELLO Gaston Consul Honoraire de la République Populaire du
Congo, Près Les Républiques du Sénégal et du Togo.

AU GRADE D'OFFICIER :

Lt/Colonel Anselme NKOUKA-NKOUOUNDOU, Hôpital Militaire de Brazzaville.

AU GRADE DE CHEVALIER :

Lt/Colonel MALLEF, Assistant Technique Français.

Capitaine NGOMA Etienne, Zone Autonome - Brazzaville.

Capitaine FOUKISSA Thomas, Conseiller Administratif, Département Presse,
Propagande et Information.

Lieutenant NGUENE Mathieu, Zone Autonome - Brazzaville.

- - -

AU GRADE DE CHEVALIER (suite)

Lieutenant OKO Samuël, Zone Autonome - Brazzaville

Lieutenant NICKO Luc, Zone Autonome - Brazzaville.

S/Lieutenant EGNIMBA André Zone Autonome - Brazzaville.

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : Le présent additif sera publié et enregistré au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 9 Juin 1982

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-